



Nature Aménagement Réfléchi Territoire Environnement Culture Sauvegardés

VCEUX DE NOUVEL AN

Partie prenante des forces vives de Voegtlinshoffen, l'association NARTECS « *ose* » présenter ses meilleurs vœux à l'ensemble des habitants !

Nous souhaitons apporter quelques précisions au « Mot du Maire » (Bulletin communal de Janvier 2014), parvenu cette fois-ci directement dans toutes les boîtes aux lettres...

Tout d'abord, il est évident que « *dans une démocratie* », toute « *opposition* » doit s'exercer à l'intérieur de « *limites* » : celles du respect des personnes et de la loi, celles de la loyauté dans la communication.

Ensuite, comment Monsieur le Maire peut-il dire que « *les arguments utilisés n'ont rien à voir avec l'objet de l'association* » ?

Rappel des statuts :

« *Notre association a pour vocation la défense, la protection, la sauvegarde du cadre de vie des personnes concernées par le Massif des cinq Châteaux : patrimoine naturel, bâti, culturel.*

Nos moyens d'action :

- *Produire et communiquer toutes les informations et faire part de ses inquiétudes économiques, sociales, culturelles, écologiques, etc... à l'ensemble de la population concernée.*
- *Mener des actions de tous ordres, y compris devant les juridictions compétentes, dans le cadre de la législation en vigueur.*
- *Promouvoir une réflexion permettant au citoyen d'être associé à un développement local moins lié au pouvoir de l'argent, plus respectueux de l'environnement, de ses habitants, de ses visiteurs. »*

L'association s'insurge notamment contre le fait que l'abri de chasse a été construit dans un « Espace Naturel Sensible » dont le déclassement fait toujours l'objet de recours.

En ce qui concerne l'argument de « *la pérennisation des emplois de greffiers, de juges et d'avocats* », nous tenons à préciser qu'il a été sorti de son contexte, à savoir d'une argumentation par l'absurde. Il n'était donc pas - faut-il le préciser ? - à prendre au pied de la lettre.

Quant à « *l'aide juridictionnelle* », nous « *osons* » rappeler qu'elle est demandée au tribunal, que ce sont des juges qui décident de son attribution, établie par des barèmes officiels. L'aide juridictionnelle rétribue les avocats de façon dérisoire comparée aux tarifs moyens de la profession, et nous sommes reconnaissants à notre avocate qui a accepté de travailler dans ce cadre tout en effectuant un excellent travail.

Pour ce qui est du coût, pour la commune, des « *assurances* » pour « *les recours juridiques* », il ne faut pas oublier que l'exercice de la démocratie a un coût, assumé par tous les contribuables, dont nous sommes.

Enfin, nous n'avons pas à être « *honteux* » de notre action contre le projet Loisiium : il ne s'agit en aucun cas d'une opposition à la viticulture comme l'affirme Monsieur le Maire.

L'objectif fondamental reste environnemental et de qualité de vie.

Et l'action de NARTECS est portée par des « *habitants* » qui ne sont pas seulement de ce « *village* ».

Ainsi vous savez « *à qui vous avez affaire* ».